

2023-09-28-17 : Avenant - Augmentation du budget d'incitation financière  
- Service de covoiturage domicile-travail avec l'opérateur KLAXIT

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de  
Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Françoise PASSELANDE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON, David GEORGET, Muriel NOIROT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jean-Marie JOURDAN, Florence MARTIN

**Pouvoirs :**

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Valérie AVENEL, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, David GEORGET donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Michel POMMOT donne pouvoir à Michel THÉPAUT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Estelle BASTARD, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Sébastien DROCHON

|                                     |
|-------------------------------------|
| Membres en exercice :50             |
| Membres présents :35                |
| Pouvoirs :8                         |
| Quorum :26                          |
| Votants :43                         |
| Votes pour :43                      |
| Votes contre :0                     |
| Abstention :0                       |
| Date de convocation :<br>22/09/2023 |
| Date d'affichage:<br>9/10/2023      |

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230928-2023-09-28-17-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;  
**VU** le Schéma Régional des Mobilités ;  
**VU** le Plan Climat de l'Anjou Bleu ;  
**VU** le Projet de territoire, et notamment le projet n°22 « favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire » ;  
**VU** la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment le principe d'actions 15 « limiter les pollutions et nuisances de tous types » ;  
**VU** la délibération 2022-12-15-06 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 relative à la mise en œuvre d'un service de covoiturage domicile-travail avec l'opérateur KLAXIT ;

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a initié un service de covoiturage domicile-travail avec l'opérateur KLAXIT ; que ce service comprends (1) une application de mise en relation des conducteurs et passagers, (2) une incitation financière pour les covoitureurs (0,5 € / trajet), (3) un accompagnement de la collectivité et des entreprises engagées pour recruter des covoitureurs sur le territoire ;

**CONSIDERANT** qu'un bilan intermédiaire de l'opération, après 6 mois de mise en service, a été présenté en Comité de pilotage, le 23 juin 2023 ; qu'à ce stade, les résultats sont satisfaisants avec 2 199 covoitureurs inscrits, 8 440 trajets de covoiturage réalisés et 221 000 km parcourus en juillet 2023 sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que le budget prévu initialement de 5 000 € (10 000 trajets) pour le financement des trajets de covoiturage sera dépassé entre septembre et octobre 2023 ; qu'une enveloppe supplémentaire de 2 000 € (4 000 trajets) permettrait d'assurer un financement des trajets et de faire un bilan complet du service sur une année pleine ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'avenant pour l'augmentation de 2 000 € du budget d'incitation financière dédié au service de covoiturage domicile-travail avec l'opérateur KLAXIT ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

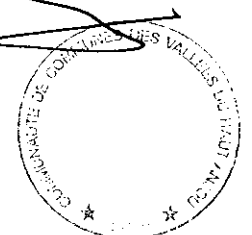

Fait et délibéré en séance  
le 28 septembre 2023  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémet

Président

Sébastien Drochon

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

049-200071868-20230928-2023-09-28-17-DE  
Date de publication : 28/09/2023